

---

**EXTRAIT DES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
DE LA MRC DE DRUMMOND TENUE LE 26 NOVEMBRE 2025**

---

**7. ADMINISTRATION**

**7.1) FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ VOLET 2 / PRIORITÉS D'INTERVENTION /  
ADOPTION**

*MRC14180/11/25*

CONSIDÉRANT QU'en juin 2025 la MRC de Drummond a signé une entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR), Volet 2 - Développement territorial pour la période 2025-2028 avec la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette entente, la MRC de Drummond a pour mandat de favoriser le développement local et régional sur son territoire en affectant la partie du FRR, Volet 2 qui lui est destinée;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'entente, la MRC de Drummond est tenue d'adopter des priorités d'intervention;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a ciblé les six priorités suivantes :

1. Le rayonnement de la MRC et l'attractivité du territoire;
2. La planification stratégique et organisationnelle;
3. La planification, l'aménagement et le développement durable du territoire;
4. La mobilisation de ses communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants;
5. La promotion de l'entrepreneuriat et le soutien aux entreprises;
6. Le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle.

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'entente FRR, Volet 2 2025-2028, la MRC devra adopter un nouveau Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire au plus tard le 31 mars 2026 qui remplacera à ce moment l'adoption annuelle de priorités d'intervention;

Il est proposé par François Parenteau

Appuyé par Alcide Boisvert

ET RÉSOLU

D'ADOPTER les six priorités d'intervention du Fonds régions et ruralité, Volet 2 à inclure dans le Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire, soit :

1. Le rayonnement de la MRC et l'attractivité du territoire;
2. La planification stratégique et organisationnelle;
3. La planification, l'aménagement et le développement durable du territoire;
4. La mobilisation de ses communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants;
5. La promotion de l'entrepreneuriat et le soutien aux entreprises;
6. Le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle.

D'AUTORISER le directeur général à transmettre lesdites priorités ainsi que la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec.

ADOPTÉE

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
(Sous réserve des approbations)  
Drummondville, ce 5 décembre 2025



John Husk  
Directeur général et greffier-trésorier